

REPUBLIQUE DE GUINEE

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)
Région Administrative de Mamou
Préfecture de Préfecture de Mamou
Commune Urbaine de Mamou

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : Commune Urbaine de Mamou

Identification de l'AAO N° 001/BAS/FCE/CU/MAM/2023

1. La Commune Urbaine de Mamou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers du BAS-Fonds Communs de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des **Travaux d'extension par la construction de 3 Salles de classes, 1 bloc latrine, une clôture et un forage de l'école primaire de Hamdallaye dans le Quartier Sabou Commune Urbaine de Mamou.** Les Travaux seront exécutés dans la Commune Urbaine de Mamou **dans le quartier Sabou** et dans un **délai de Quatre (04) mois.**
2. La Commune Urbaine de Mamou sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
 - ❖ **Construction :**
 - Un (01) Bâtiment de trois (3) salles de classe ;
 - Un (01) blocs latrines de 03 cabines ;
 - Un (1) forage équipé de pompe manuelle et une pompe immergée avec un (01) château d'eau + la borne fontaine ;
 - Une (1) clôture de l'école en maçonnerie de devanture en antivol ;
 - ❖ **La fourniture et installation des équipements et mobiliers ;**
 - ❖ **La rénovation/réhabilitation d'un (01) bloc de latrines de 03 cabines à réhabiliter à l'école.**
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Général de la Commune Urbaine de Mamou**, téléphone : +224 620 13 04 13, Email : ismaely01@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune Urbaine de Mamou, sise au Quartier Almamya-République de Guinée, Tél : +224 622 59 46 68, courriel : communedemamou@gmail.com du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.**
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
 - ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
 - ❖ Disposer d'un personnel clé qualifié à mobiliser ;
 - ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **15 Décembre 2023** Contre un paiement non remboursable d'un montant de **1 000 000 francs guinéens**.

La méthode de paiement sera :

- **30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;**
- **50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor ;**
- **20% au compte N° 001195202100051059 de la Commune Urbaine de Mamou ouvert à la BCRG Agence Mamou, contre une facture à la remise du DAO.**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune Urbaine de Mamou, sise au Quartier Almamya - République de Guinée, Tél: +224 622 59 46 68, courriel: Email: communedemamou@gmail.com, au plus tard le 14 janvier 2024 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Urbaine de Mamou, sise au Quartier Almamya - République de Guinée le 14 Janvier 2024 à 10 Heures 30mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **24 000 000 francs guinéens**.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Mamou, le 15 décembre 2023

Signature de l'Autorité contractante

**Le Président
de la Délégation Spéciale**



Nouhou Diogo BAH